

Assemblée Générale
19 Juin 2023

Rapport d'activités 2022



Centre Maurice Begouën Demeaux

Sommaire

Nos activités	p. 05
La gouvernance du CMBD	p. 07
Via associative	p.08
Temps forts 2022 et chiffres clefs	p.12
Chiffres clefs	p.14
Nos missions et nos activités	
La protection juridique des majeurs	p.26
Les personnes protégées	p.29
Le pôle accompagnement budgétaire	p.32
Les familles suivies	p.33
L'activité soutien aux tuteurs familiaux	p.36
Les expertises psychologiques et enquêtes sociales	p.38
L'Accompagnement à l'hygiène du logement	p. 40
Les services transversaux	p.42
Le pôle juridique	p.43
Le pôle comptable	p.44
Le pôle informatique	p.44
Le pôle financier	p.44
Le pôle accueil	p.44
Les ressources humaines	p.45
Les ressources financières	p.48
Approche environnementale	p.49

Nos activités

Les expertises psychologiques

Le service de protection juridique des
majeurs

Le pôle accompagnement budgétaire
MAJ, MASP, MJAGBF

Les enquêtes sociales

Le surendettement
Les permanences sur le droit
de la consommation

Le soutien aux tuteurs familiaux

Et plus généralement la mise en œuvre de
toute action éducative et sociale

La Gouvernance du CMBD

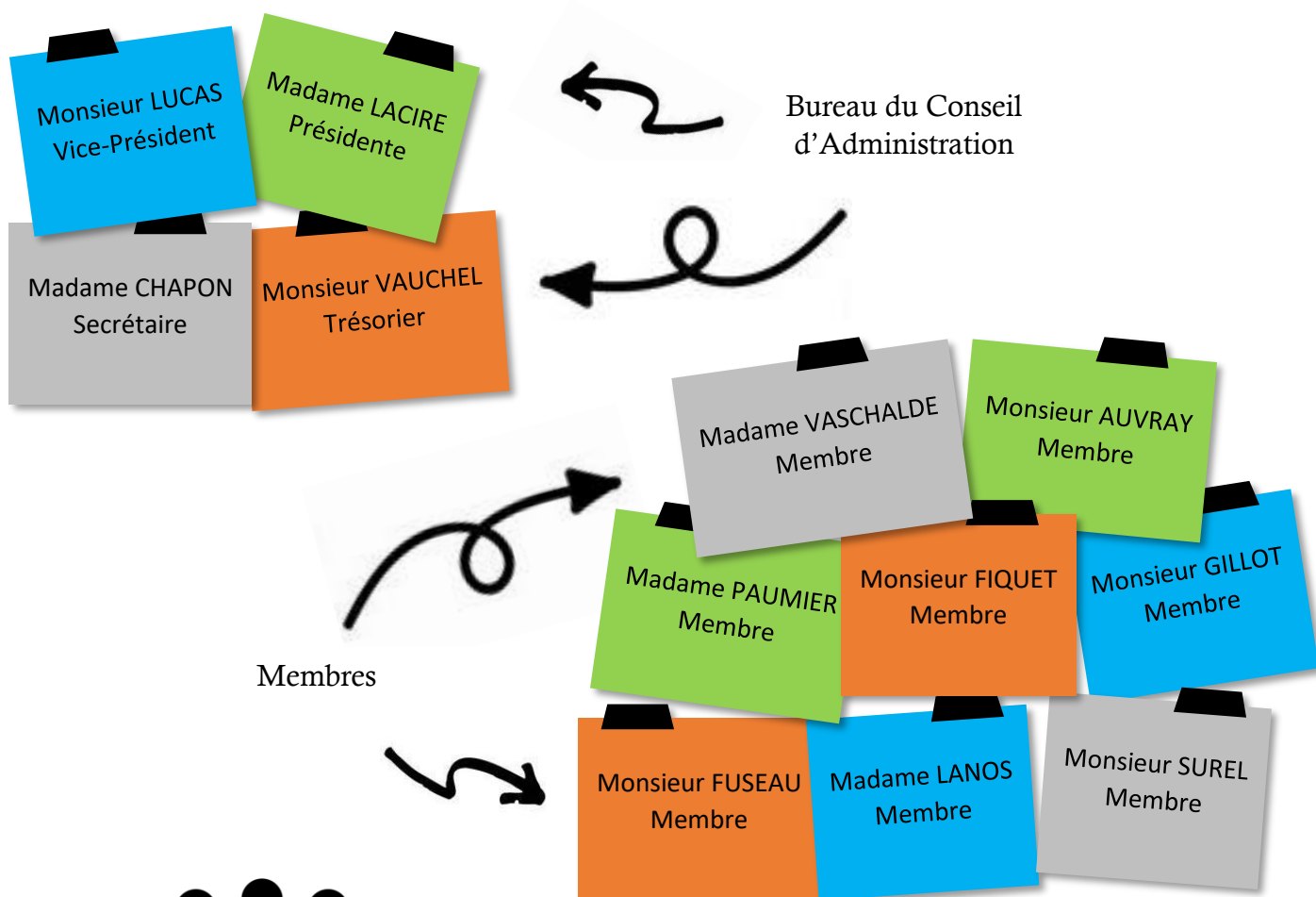


En 2022, le C.A. s'est réuni à 4 reprises.

Le Conseil d'Administration

Le CMBD est administré par un Conseil d'Administration qui a pour mission de régler et orienter, par ses délibérations, les orientations de l'Association, de contrôler l'activité, de voter les budgets et d'arrêter les comptes annuels.

Le Conseil est composé de 12 membres élus comprenant :



Dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux du CMBD, une commission composée de quatre administrateurs s'est régulièrement réunie en 2022 afin de travailler sur l'avancée du projet et de ses perspectives.

Vie associative

Le Centre Maurice Begouën DEMEAUX est une association à but non lucratif relevant de la Loi du 1er Juillet 1901 dont le siège social est situé au 9 rue Franklin au HAVRE ; l'accueil du public se faisant au 16 rue Paul Souday.

Au 31 Décembre 2022, le CMBD, présidé par Maître LACIRE et dirigé par Monsieur BENESVILLE, comptait 87 équivalents temps plein.

Le siège de l'association est situé au 9 rue Franklin au Havre, et l'accueil du public se fait dans le même bâtiment 16 rue Paul Souday du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Le CMBD est une association loi 1901, qui a pour objet une mission de service public afin :

- D'accompagner et d'aider les personnes dans le cadre des mesures de protection juridique
- D'accompagner et d'aider les personnes dans la gestion de leurs prestations sociales dans le cadre d'une Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
- D'accompagner et d'aider les familles dans le cadre de la protection de l'enfance par une Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)
- D'accompagner et d'aider les personnes en difficulté sociale dans le cadre d'une mesure administrative : la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- De procéder aux enquêtes sociales ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales (JAF), suivis de droit de visite et médiations familiales
- De procéder aux expertises psychologiques ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales (JAF)
- D'aider les tuteurs familiaux dans le cadre de leur mandat
- Et plus généralement de mettre en œuvre toute action éducative et sociale



Le respect de la personne et de sa vie privée sont les socles de nos missions d'accompagnement.

Le CMBD intervient sur le ressort juridique du HAVRE, ce dernier s'arrêtant à Yvetot.

Les valeurs du CMBD sont notamment portées et reprises dans le projet d'établissement :

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Respect des droits et libertés

SATISFACTION DE L'USAGER DU SERVICE RENDU

Retour à l'autonomie par l'action éducative

Promotion de la bientraitance

Prévention de la maltraitance

Nos partenaires

LE CMBD ET SON RÉSEAU



Adhérent à la Fédération Nationale des Associations tutélaires (FNAT). La FNAT a pour but exclusif de fédérer les services ou les associations qui exercent la protection tutélaire au moyen d'un budget autonome.

Intégration au Groupement d'Étude des Services Tutélaires de l'Ouest (GESTO) afin d'échanger sur les pratiques institutionnelles et l'évolution de nos métiers. **Participation au comité directeur** du GESTO à Rennes et Caen.

Participation du CMBD au Comité technique paritaire avec l'IRTS de Caen concernant la formations des MJPM et DPF.



Un réseau partenarial dense et étendu

L'ensemble des équipes du CMBD prend soin de cultiver des relations partenariales privilégiées avec les institutions publiques, les autorités de tarifications, les partenaires impliqués notamment dans les problématiques liées au logement, aux addictions, à la santé mentale.

Evaluation Interne

Début 2022, le rapport de notre Evaluation interne a été adressé aux autorités.

Les principaux axes d'amélioration sont notamment :

Plan d'amélioration 1 : La stratégie

Créer un annuaire à tout le CMBD pour partager les réseaux

Plan d'amélioration 2 : La stratégie

Actualiser le projet d'établissement à partir de celui en vigueur et construire un projet de service

Plan d'amélioration 3: Le parcours de la personne protégée au sein du service

- Formaliser, mettre à jour, classer et répertorier les procédures concernant l'exercice des mandats.
- Travailler sur les documents destinés aux usagers pour une meilleure compréhension de la mesure notamment sur le droit de vote

A large, irregular orange shape with a soft, organic edge, centered on the page. It contains the text 'Temps forts 2022 et chiffres clefs' in white serif font.

Temps forts 2022
et chiffres clefs

Chiffres clefs

5,3 Millions €

De budget
En 2022

67 Années

D'expérience au service
De l'accompagnement

7800 personnes

Reçues dans nos 8
lieux de permanence

2229 personnes

accompagnées

87

Salariés

7

Pôles support

4

Services
usagers

1

Service
famille

Temps forts 2022

Un retour à la normale...

La fin du premier trimestre 2022 a marqué une sortie progressive de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Les services ont retrouvé leur organisation et leur rythme de travail.

Projet de réhabilitation des locaux du CMBD

Depuis plusieurs mois et même années, les questions de réhabilitation de nos locaux, de déménagement avec l'achat de nouveaux locaux ont été soulevées, réfléchies et travaillées.

Après que ces différentes orientations aient été étudiées avec les membres du Conseil d'administration accompagnés de professionnels extérieurs, l'hypothèse retenue est la

REHABILITATION DE NOS LOCAUX

Les objectifs attendus sont multiples : la **mise aux normes**, l'**optimisation de l'espace**, l'**accessibilité**, mais également un meilleur confort.

Pour se faire, le CMBD s'est entouré d'une entreprise de maîtrise d'œuvre, la Sté ACMODE, disposant d'une équipe pluridisciplinaire (techniques, architectes, sécurité) et du Cabinet DUBERNET Architecte.

➤ Implication des salariés et des Représentants du Personnel

La création d'un Comité de réflexion et d'échanges composé d'un représentant du personnel, de l'équipe d'encadrement, des administrateurs, et d'un salarié représentant chaque service et/ou métier a été constitué.

16 Membres
du COPIL
Réhabilitation
des locaux

ESPACE RENCONTRE

En avril 2022, l'espace de rencontre ouvrait ses portes...

Quelques mots sur le contexte

Les Juges aux Affaires Familiales du HAVRE nous ont fait part d'un **besoin en matière de lieu sécurisé** permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers.

De par notre expérience en matière d'accompagnement familial et social et notre neutralité, nous avons élaboré un projet de service visant à **accompagner et encadrer les relations enfants/parents-tiers** lors de visites organisées au sein de notre service.

Notre projet de service est basé sur un **savoir-faire en termes d'accompagnement familial et social** qui en fait une ressource de premier plan en matière de **maintien de la relation enfant/parent-tiers** mais aussi en termes d'actions de **parentalité** et de « **prévention sociale** ».



ESPACE RENCONTRE

En avril 2022, l'espace de rencontre ouvrait ses portes...

Notre mission



Présentation du fonctionnement

Le Cadre juridique et Le financement

Mission

L'Espace de Rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers. Il contribue à **maintenir, construire ou reconstruire des relations** entre un enfant et un de ses parents (ou un tiers), notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants et adultes concernés.

Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations où la relation enfant-parents-tiers et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales.

Des accueillants, présents durant ces rencontres, apportent **soutien et accompagnement** pour faire évoluer la relation, et sont amenés à intervenir dès lors que l'intérêt de l'enfant le nécessite.

L'activité de l'espace de rencontre du CMBD est liée à des mesures judiciaires ordonnées par un magistrat - principalement Juge aux Affaires Familiales - ou une Cour d'appel.

Cadre juridique

Par arrêté du **22 Mars 2022**, ***l'Espace de Rencontre du CMBD a été agréé***. A compter de cette date, il a été inscrit sur la liste des espaces de rencontre pouvant être désignés par une autorité judiciaire sur le fondement des articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du code civil.

Le CMBD est adhérent de la **FENAMEF**, Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux.



Financement

Outre un soutien de la Caisse d'Allocations Familiales au terme d'une subvention d'investissement pour la mise en place du service, l'Espace de rencontre bénéficie d'un **multi-financement partiel** appelé « *prestation de service* », piloté par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.

Sur 2022, notre autre partenaire financier est le **Ministère de la Justice** (Cour d'Appel de Rouen).



A titre exceptionnel, la CAF et le Ministère de la Justice ont financé l'intégralité du budget 2022. Il conviendra sur les futures années de s'attacher à trouver des enveloppes de financement complémentaires afin de couvrir 10 % du budget Espace de Rencontre.

Le personnel

En 2022, pour assurer les missions liées à l'Espace de Rencontre, une équipe pluridisciplinaire a été mise en place.

Elle comprenait des intervenants sociaux, du personnel administratif et de l'encadrement.

8 intervenants sociaux dits « référents »
dont 1 assurant parallèlement les missions de coordination

2 secrétaires

1 psychologue

Direction

Soit **2.5** ETP affectés en 2022 à l'activité Espace de Rencontre

Une famille est accompagnée, durant la mesure, par le **même référent identifié**.

Chaque visite est articulée avec un référent et un accompagnant.



Chaque intervenant a participé à une formation portant sur les **Savoirs et Outils Fondamentaux en qualité d'Accueillants** en Espace de Rencontre. Organisée en 2 sessions de 2 jours en octobre et novembre 2022, cette formation a été organisée avec la FENAMEF au sein des locaux du CMBD.

En 2022, l'Analyse de pratiques a été supervisée en interne en la présence de la psychologue clinicienne sur un rythme mensuel.

Modalités de fonctionnement du service

Lieu d'accueil

Les rencontres sont organisées dans les locaux du CMBD sis au HAVRE, 16 Rue Paul Souday.

Deux espaces, avec le matériel adapté, sont consacrés exclusivement aux rencontres :

- L'un destiné davantage aux adolescents ;
- L'autre destiné aux très jeunes et jeunes enfants ;

Encore un grand MERCI à notre Collaboratrice ayant réalisé les fresques murales de l'Espace de rencontre !



L'organisation des locaux permet la mise en place de temps de rencontre individuels et/ou collectifs pour les familles.

Ces espaces assurent un accueil des enfants dans de bonnes conditions garantissant également la confidentialité des échanges.

Neutres et non stigmatisant, ces locaux conviviaux sont équipés de jouets (jeux de société, livres, différents jouets adaptés à chaque âge) et de matériels permettant de favoriser le maintien, la préservation ou le rétablissement de la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers.

Jours et Horaires d'ouverture

L'Espace de Rencontre du CMBD est ouvert les :

- ✓ Mardi de 16h30 à 19h30
- ✓ Mercredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h30
- ✓ Vendredi de 16h30 à 19h30



L'Espace de Rencontre est également ouvert durant les vacances scolaires annuelles.

Modalités de suivi des familles

- Des coordonnées dédiées

Afin de contacter **directement, facilement et rapidement** l'Espace de Rencontre, une ligne téléphonique et une adresse mail sont clairement identifiées et diffusées.

06 62 08 00 49

espacerencontre@cmbd.org

Déroulement de la mesure :

A réception de la décision du Juge et dans un souci de rapidité, la mise en œuvre des rencontres se fait en 3 étapes :

- Première prise de contact avec les parents
- Entretien préalable
- Organisation des rencontres
- Entretiens intermédiaires
- Fin de mesure : entretien final

L'activité du service en 2022

L'activité à travers les chiffres



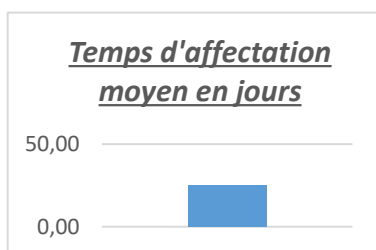
Ouvert depuis le 1^{er} avril 2022, l'Espace de Rencontre du CMBD s'est vu confier les suivis initialement confiés à l'Association les Nids. Dès l'ouverture de ses portes, 13 mesures nous ont été immédiatement transmises. L'enjeu a été d'impulser un démarrage rapide de ces mesures.

49 Mesures judiciaires ont été reçues en 2022 (Avril à Décembre 2022)

48 confiées par les Juges aux Affaires Familiales près le Tribunal Judiciaire du HAVRE

1 par la Cour d'appel de Rouen

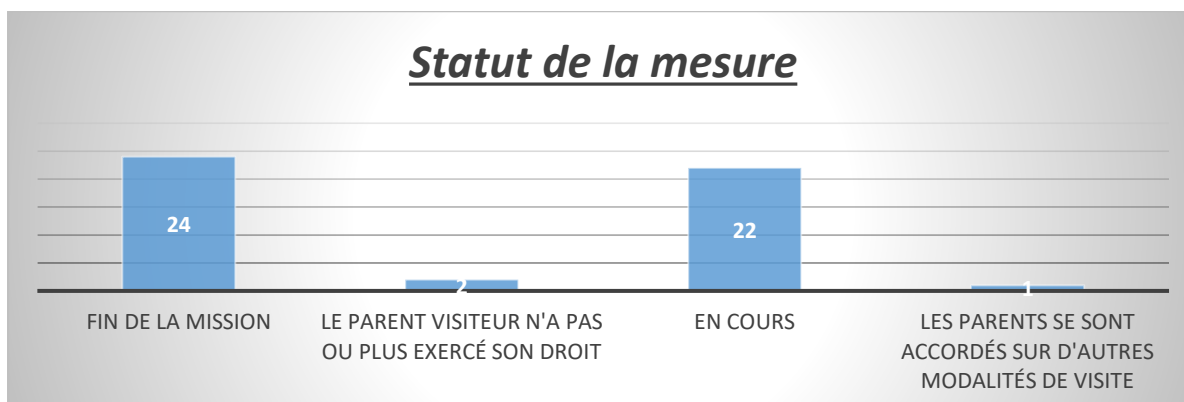
Au 31 décembre 2022, l'Espace de Rencontre du CMBD n'avait pas de liste d'attente.



25 jours : cela correspond au temps d'affectation de la mesure à compter de la notification de la mesure. Ce temps d'affectation permet de recueillir les disponibilités de l'enfant et des parents et ainsi d'attribuer ce suivi à l'un de nos professionnels.

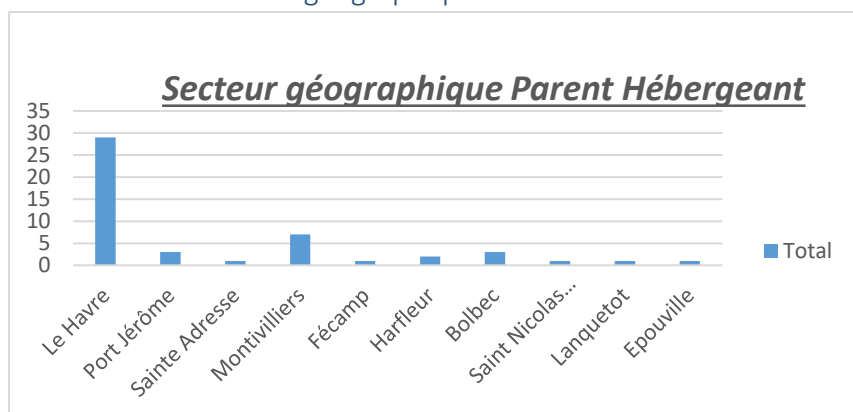
Au 31 décembre 2022,

- **24** mesures ont été suivies et arrivées à leur terme ;
- **2** mesures n'ont pu aboutir suite à la volonté du parent visiteur de ne pas ou plus exercer son droit ;
- **1** mesure a été suspendue du fait de l'accord entre les parents sur les modalités de visites ;
- **22** étaient toujours en cours ;



Caractéristiques des mesures

Secteur géographique



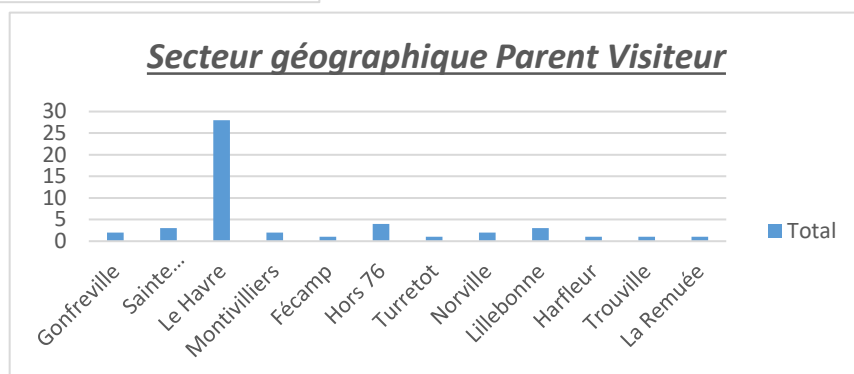
La majorité des mesures concerne des parents visiteur / hébergeant résidant au HAVRE et dans son agglomération.

10 parents hébergeant résidaient en campagne.

De même, les parents visiteurs résident principalement au HAVRE et dans sa périphérie.

11 Parents Visiteurs résidaient en Campagne ;

4 Parents visiteurs étaient hors Département 76.

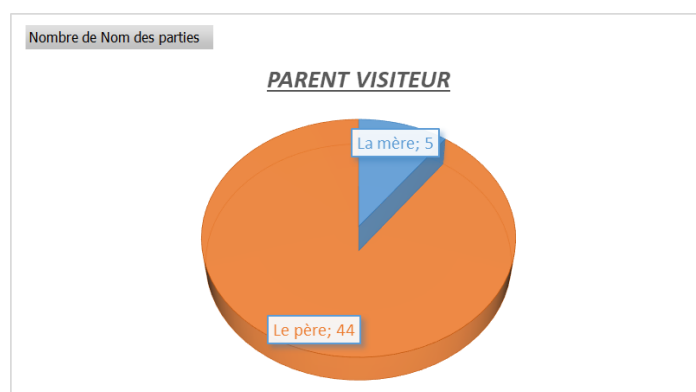


Concernant les mesures pour lesquelles le parent visiteur résidait Hors Département de Seine Maritime, le planning des rencontres a été établi avec une certaine souplesse. Les rencontres ont pu également se faire en visio via WhatsApp en la présence du professionnel de l'Espace de Rencontre.

De même, un déplacement dans le secteur de Port Jérôme a été nécessaire afin de rencontrer le parent hébergeant ne pouvant se déplacer et ce à l'occasion de l'entretien préalable.

Bénéficiaires du droit de visite

Majoritairement, le parent bénéficiaire d'un droit de visite en 2022 est le père.

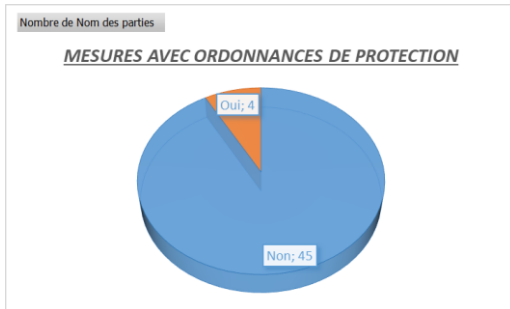


Problématiques dominantes dans les mesures

Les problématiques dominantes dans les mesures, motif du droit de visite, sont principalement :

- La violence conjugale,
- Les addictions,
- La rupture de lien et ou l'absence de lien,
- Le conflit intra familial.

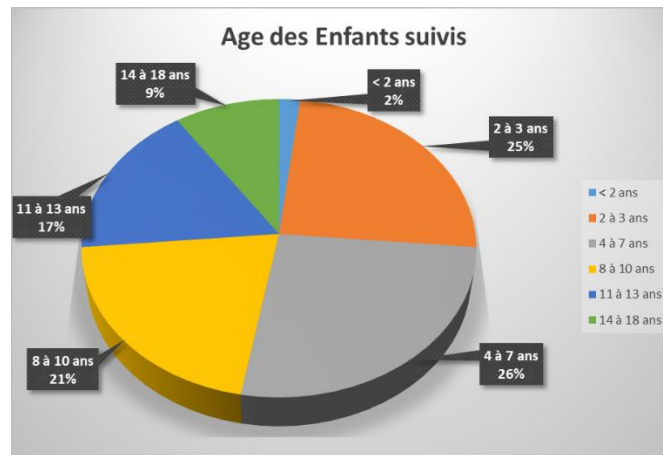
Plusieurs de ces problématiques peuvent se retrouver dans une même situation.



Dans le cadre de violences conjugales, 4 mesures étaient assorties d'une ordonnance de protection.

Age des enfants reçus

Durant l'année 2022, **53** enfants ont été concernés par l'organisation de droits de visite leur permettant de rencontrer un de leurs parents dans le cadre de notre service.



La moyenne d'âge des enfants concernés est de 7,5 ans.

Initialement, le projet de service Espace de Rencontre ne visait pas les rencontres avec les enfants en bas âge. Très rapidement, notre service a évolué vers l'accueil des enfants dès leur plus jeune âge.

Perspectives



2022 fut l'année d'inauguration de l'Espace de Rencontre du CMBD.

L'Espace de Rencontre est un lieu permettant de favoriser la reprise, le maintien voire la création du lien entre l'enfant et l'un de ses parents. L'origine de la mesure nous amène à prendre du temps à écouter, à recueillir les besoins et les attentes de l'enfant. Pour ce faire, les professionnels de l'Espace Rencontre sont à l'écoute de l'enfant, de ses besoins et de ses attentes ainsi que ceux de ses parents. La

formation continue est donc indispensable pour nos professionnels intervenants afin d'analyser au mieux les situations des familles.

Les perspectives pour l'année 2023, outre la continuité du travail effectué sur 2022, seront de continuer à travailler sur les différents outils tels que le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement. L'échange partenarial et notre participation aux échanges avec la FENAMEF seront également à développer dans les années futures.

L'organisation prévue initialement a évolué notamment avec l'accueil des enfants en bas âge. Notre souplesse pourrait nous permettre d'envisager en 2023 d'élargir la prestation de service et de l'individualiser encore davantage (ex : atelier cuisine).

Globalement, les prochaines années seront axées sur la réflexion autour de la parentalité, de l'accompagnement de celle-ci dans des situations spécifiques.

Nous attacherons également une importance à continuer à travailler et à échanger avec nos principaux financeurs afin d'assurer la pérennisation de notre budget de fonctionnement, pour le moment uniquement assuré à hauteur de 90%. La recherche annuelle des 10 % manquant et son résultat aléatoire pourrait constituer un frein dans la poursuite et le développement de notre service. Cette disposition dans le financement des Espaces de Rencontre nous paraît être aujourd'hui en inadéquation avec les objectifs posés pour la prise en charge de ces familles fragilisées.

La protection juridique des Majeurs



Nous contacter par téléphone
Tous les matins
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
02 35 22 70 35



Nous contacter par mail
contact@cmbd.org



Nous rencontrer
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Uniquement sur rendez-vous
16 Rue Paul Souday
76600 Le Havre



Nous écrire par courrier
CMBD
16 Rue Paul Souday
BP 1057
76062 Le Havre Cedex



Nous écrire via notre site internet
www.cmbd.org

Protection juridique des Majeurs

Les missions

Tutelle

Représentation

Curatelle

Assistance

Sauvegarde de
justice

- Altération des facultés mentales et/ou physiques
- Certificat médical obligatoire
- Incapacité juridique

MAJ

Mesure d'accompagnement Judiciaire

MOTIFS SOCIAUX

- Aucune altération des facultés mentales et/ou physiques
- Aucune incapacité juridique
- Difficulté de gestion des prestations pouvant nuire à la santé et à la sécurité de la personne

« Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, peut bénéficier d'une protection juridique " " la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. » (art.425 du Code civil)

Les équipes



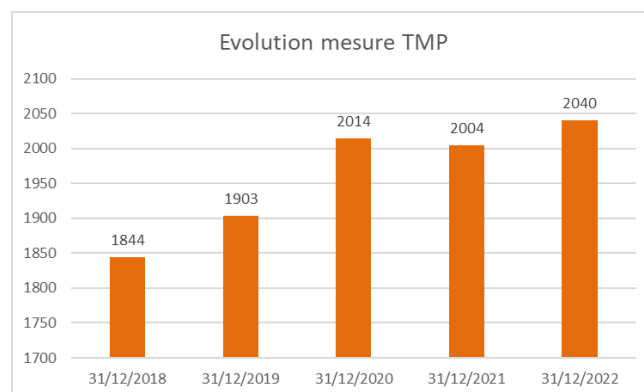
	Services Le Havre Côtes	Service Campagne	Service Le Havre Centre	Pôle Prélude	Pôle Établissements
Responsables de service	Jennifer MENGUY	Nora MANSOURI	Caroline TALMO-LECROQ	Vincent DUVAL	
Secteur géographique	CODAH Cantons de Fécamp Goderville Criquetot l'Esneval	Cantons de Bolbec Lillebonne Notre-Dame-de-Gravenchon Fauville St Romain de Colbosc	LE HAVRE Harfleur Montivilliers Gonfreville- l'Orcher Bolbec Gruchet le Valasse Notre-Dame de Gravenchon Belgique (22 mesures)	Ressort du tribunal judiciaire du Havre	
Composition du service	4 secrétaires 11 MJPM	2 secrétaires 8 MJPM	3 secrétaires 11 MJPM	3 secrétaires 4 MJPM	2 secrétaires 3 MJPM

Temps forts 2022

L'activité 2022

Quelques faits et chiffres :

- 2040 Mesures au 31 décembre 2022 ;
- Démission de la Responsable de service du Service Campagne et du Pôle Accompagnement et Budgétaire impliquant une réflexion sur l'organisation des services supervisés ;
- Encadrement de 2 stagiaires en formation CNC Mention MJPM ;
- 209 ouvertures de mesures dont 132 mandats spéciaux (Ces mandats spéciaux ont régulièrement fait l'objet de convocations en auditions dans les trois mois qui suivaient les notifications, principe qui a nécessité une planification d'organisation et une réactivité importante pour ces ouvertures de dossiers)



- 1 mandataire à temps plein accompagne environ 57 personnes en milieu ouvert et 1 mandataire du service Établissements exercent 124 mesures environ.
- 2022 : Maintien de l'objectif de diminuer le nombre de dossiers par professionnels. En 2022, les MJPM se sont vu confiés 55 mesures pour un temps plein au lieu de 57 mesures.
- Ouverture à la mixité des secteurs par service

Usagers résidant en Belgique

Le CMBD continue à suivre les usagers anciennement hospitalisés à l'Hôpital Pierre Janet et qui intègrent des structures spécialisées en Belgique. 1 mandataire exerce 22« mesures belges. »

Le service s'est inscrit dans une démarche de mutualisation avec d'autres associations tutélares

de la région Parisienne notamment qui exercent des mesures en Belgique.

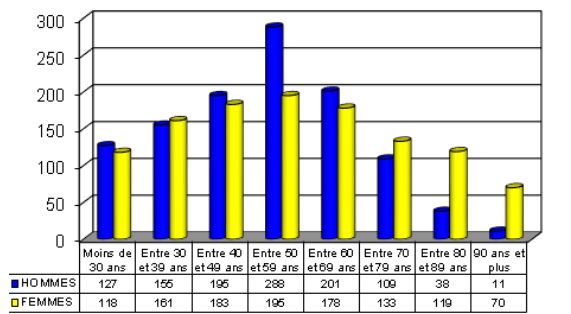
2 visites par an aux majeurs protégés vivant en Belgique sont organisées et le CMBD garde le contact avec eux et les équipes éducatives au travers d'échanges téléphoniques entretiens en Visio.



Les personnes protégées

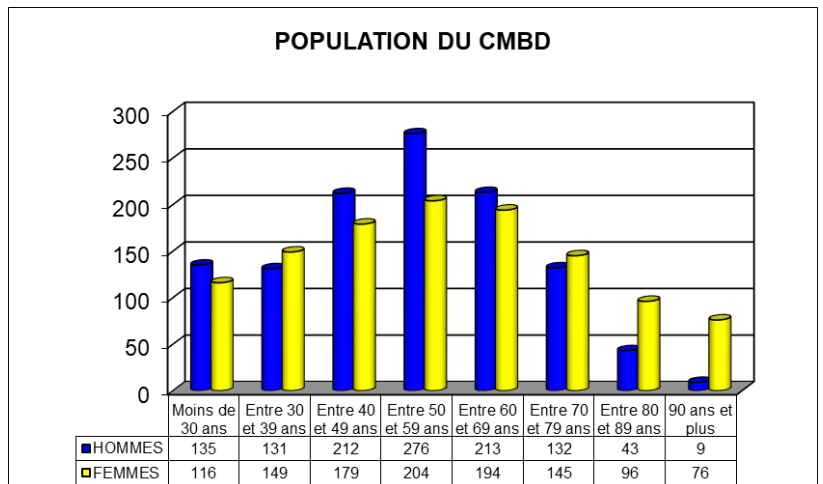
En 2021

POPULATION DU CMBD

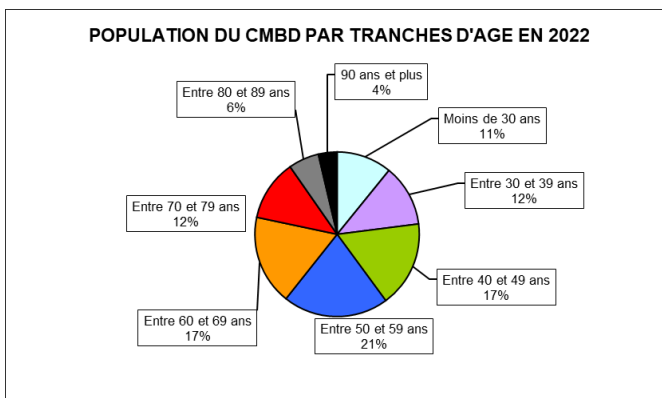


En 2022

POPULATION DU CMBD



POPULATION DU CMBD PAR TRANCHES D'AGE EN 2022



Adaptation du partenariat

En 2022, le développement du réseau partenarial sur LE HAVRE et FECAMP est toujours déployé.

Le CMBD continue à collaborer avec les partenaires associatifs tels que La Ligue Havraise, Vivre et devenir, L'AHAPS, les Caraques, l'EPA Helen Keller et tous les services d'aide à domicile qui par leur intervention auprès des usagers, leur permette de se maintenir dans un logement et d'accéder à une plus grande autonomie.



Mobilisation des équipes autour de la problématique liée au logement

Nous continuons à participer au groupe dit PIL N°5 ayant pour thématique les bailleurs sociaux et les troubles psychiques. La problématique du logement est récurrente auprès de notre public et notre force est de savoir mobiliser nos réseaux de partenaires.

Nous participons également à des groupes de travail relevant de la Communauté Urbaine : prévention des expulsions, détection des habitats dégradés ou indignes

Le développement d'un partenariat avec la Ville du Havre, notamment avec le Conseil Local de Sécurité et prévention de la délinquance permet de travailler conjointement sur des situations de « Terrain » communes.

Temps forts et perspectives

Temps forts 2022

NOS OUTILS

Budget

DIPM



Inventaire

Logiciels métier

Visites et rencontres des usagers

- Déploiement de WEBPROTECTION : après une phase test concluante pendant plus de 6 mois au sein du service LE HAVRE, et s'agissant des usagers ayant un compte de gestion et un compte de mise à disposition à la Caisse d'Épargne, les mandataires peuvent maintenant :
 - Effectuer des virements instantanés
 - Gérer les plafonds des cartes des usagers.
- Travail engagé avec la Caisse d'Épargne qui propose un outil dit « Banque à Distance » permettant aux usagers en sauvegarde de justice et en curatelle, détenteurs de comptes bancaires au sein de cet établissement, de consulter les soldes et les opérations de leurs comptes sur Smartphone ou ordinateur.
- Les contrôles externes des Comptes rendus de gestion initiés en 2021 par l'organisme ANACT ont été assurés par PROMAJE en 2022.
- La procédure d'archivage des documents a été revisitée et ajustée afin de répondre davantage notamment à la dématérialisation des données et ce dans le respect de la RGPD.

Perspectives

- Continuer à travailler sur les pratiques professionnelles : les échanges en équipes, la bienveillance et la réflexion quant à l'évolution des pratiques resteront nécessaires et importants pour favoriser la réalisation d'objectifs qui continueront à répondre aux intérêts et à l'accompagnement des Personnes Protégées.
- Continuer à travailler sur la mixité des secteurs d'intervention ;
- Continuer à travailler en proximité avec les services du GHH et notamment les équipes de l'hôpital Pierre Janet. Sur ce point, nous tendons toujours à améliorer l'efficacité de notre partenariat et la cohésion dans la prise en charge des usagers. Le CMBD participe à des Réunions de travail communes dans le cadre d'un Protocole de coopération à l'échelle de notre territoire.
- Travailler avec le Département dans le cadre de l'élaboration du Schéma unique des solidarités avec la participation du CMBD à des sessions d'ateliers territoriaux.
- Continuer à travailler sur l'autonomie des usagers en lien avec les évolutions numériques.

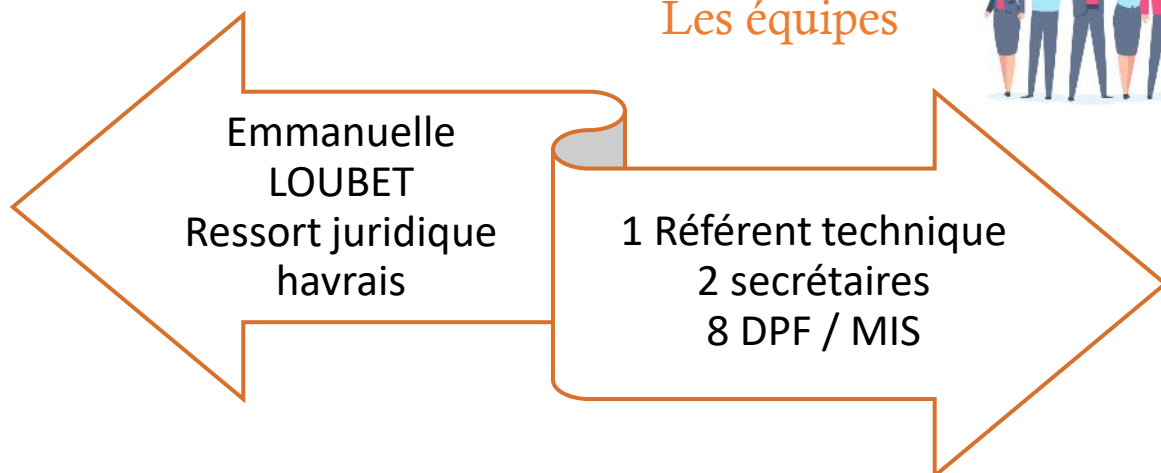
Le Pôle Accompagnement Budgétaire

Les missions du PAB

Le pôle Accompagnement poursuit une mission socio-éducative visant le retour à l'autonomie budgétaire, administrative et sociale du public. Ses missions principales se déclinent comme suit :

- Mise en œuvre de mesures judiciaires (MJAGBF et MAJ)
- Mise en œuvre de mesures administratives (MASP)

Les équipes



Le départ du responsable du service, en milieu d'année, nous a amenés à entamer une réflexion sur l'organisation de ce pôle et sur sa supervision.

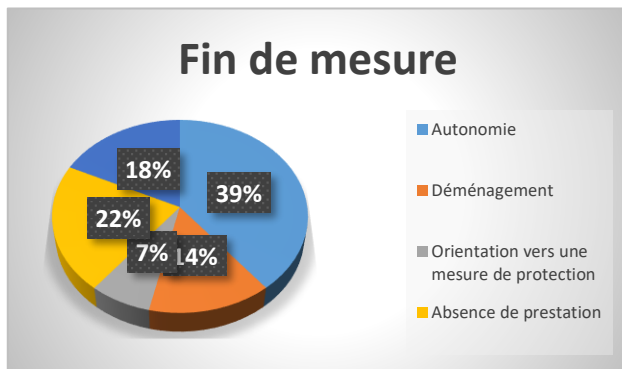
L'activité en 2022

MJAGBF

- 133 mesures en décembre 2022, dont 23 nouvelles mesures sur l'année.
- 38 ont pris fin cette année dont 17 pour autonomie, 3 pour déménagement, 7 pour une mesure de protection, 6 pour absence de prestation et 5 pour non collaboration.

MAJ

- 9 mesures gérées sur l'année 2022.
- 6 MAJ au 31/12/22
- 1 nouvelle mesure en 2022
- 3 sorties sur 2022 : 1 pour autonomie, 1 pour déménagement et 1 pour fin des prestations.



Les Familles suivies

MJAGBF

- 443 enfants concernés par la mesure.
- Le profil type d'une famille suivie en AGBF : Couple avec 3 enfants ou plus, bénéficiaire du RSA et des prestations familiales, rencontrant des problématiques budgétaires et liées au logement.
- Une mesure éducative est souvent couplée à la mesure AGBF ainsi qu'un partenariat avec le secteur.
- 26 dossiers de surendettement ont été instruits en 2022.
- 9 mesures d'expulsion engagées mais pas forcément effective. La mesure AGBF rassure les bailleurs et permet de mettre en place une négociation et un plan d'apurement de la dette.
- 5 ans, c'est la durée moyenne d'une mesure AGBF en 2022.

Temps forts et perspectives

Temps forts 2022

1 rencontre avec les Magistrats au CMBD en Juin.
Très bons retours des Juges et des greffiers sur la qualité des rapports, les délais et la communication avec le CMBD.



Préambule

En 2020, le Pôle Accompagnement Budgétaire du CMBD a réalisé une enquête de satisfaction auprès des personnes bénéficiaires d'une Mesure d'Accompagnement Social, d'un Reconnaiss, d'une Mesure d'Accompagnement Judiciaire et d'une Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial.

Cette action s'inscrit dans le recueil de l'expression des usagers afin mesurer la qualité du service rendu.

Cette enquête prend en compte de façon anonyme la satisfaction ou non des usagers et leur perception du PAB au sein du CMBD.



OBJECTIFS

Mesurer le niveau de satisfaction des usagers

Identifier les points d'insatisfaction et déterminer les points d'amélioration

Évaluer dans le temps l'évolution et la qualité du service

1 PROFIL 225 Familles destinataires du questionnaire	2 METHODOLOGIE Questionnaire remis aux familles de Janvier à Décembre 2020 lors d'un entretien	3 RESULTATS Retour du questionnaire en main propre dans une enveloppe cachetée ou déposé à l'accueil du CMBD
--	--	--

Perspectives

Réflexion quant à l'organisation du Pôle Accompagnement Budgétaire
Amorcer une réflexion concernant la communication auprès des prescripteurs de ces mesures

Activité MASP

- 58 mois/mesure sur 61 mesures conventionnées par le Département.
- 85 mesures sur l'année 2022 : 32 nouvelles mesures et 28 terminées ;
- Profil type : Femme célibataire, sans enfant à charge, sans activité, âgée entre 35 et 45 ans bénéficiaire du RSA et locataire du parc public. Ses ressources sont comprises entre 700 et 900 € (APL comprises).
- La MASP dure en moyenne 30 mois.
- 16 personnes ont déposé un dossier de surendettement.

Problématiques principales repérées :

- Difficultés liées au logement et difficultés budgétaires.
- Difficultés d'adhésion à la mesure
- Situations de plus en plus dégradées et complexes

Temps forts

Points forts 2022 & pistes d'amélioration

- ⇒ Les relations avec chacune des deux UTAS sont de qualité, et les responsables restent disponibles à l'échange.
- ⇒ Le partenariat est solide et constructif.
- ⇒ Les situations qui arrivent en MASP2 sont de plus en plus dégradées et complexes.
- ⇒ Des outils pourraient être déployés pour une détection et prise en charge plus en amont.

Exercer une mesure de protection juridique ne va pas de soi. Les tuteurs familiaux manquent souvent d'informations. La complexité et la technicité de l'exercice peuvent amener de l'inquiétude voire une démission du tuteur. Les tuteurs familiaux sont en attente d'information, d'orientation et de soutien technique. C'est la raison pour laquelle, forte à la fois de sa mission générale d'accompagnement des familles et de son savoir-faire en matière de tutelle, le CMBD a mis en place le service d'information aux curateurs et tuteurs familiaux.

Activité

Un droit à l'information a été créé par la loi du 5 mars 2007 et précisé par le décret 2008-1507.

Ce droit a été codifié à l'article L215-4 du CASF stipulant ainsi « Les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique en application de l'article 449 du code civil bénéficient, à leur demande, d'une information qui leur est dispensée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.»

Ce droit à l'information bénéficie aux tuteurs et curateurs familiaux déjà nommés, mais aussi aux personnes susceptibles de le devenir.

Dans ce cadre, le service proposé est le suivant :

- Des informations générales : en amont d'une mesure de protection, l'information permet de rassurer les familles et de les aider à préparer une demande de mesure. Durant l'exercice, l'information générale porte sur le cadre juridique, sur les conséquences de la protection pour la personne protégée ainsi que sur les obligations liées à l'exercice familial du mandat.
- Du soutien technique : le soutien est personnalisé et varie en fonction de chaque situation. Il porte sur les documents à rendre au Juge des Tutelles et leur formalisation comme la réalisation de l'inventaire, la rédaction et la mise en forme de requêtes, l'information sur l'élaboration du budget mensuel et la réédition des comptes de gestion.

Les structures accueillant également des personnes pouvant être concernées par les mesures de protection juridique nous identifient et nous sollicitent davantage. Ceci est une marque de reconnaissance des compétences du service.

L'activité



Objet des demandes des familles

- Démarches liées à l'ouverture d'une mesure
- Renseignements sur la vie de la mesure
- Renseignements sur les différentes mesures

L'information des curateurs et tuteurs familiaux passe essentiellement par des échanges téléphoniques et de courriels ainsi que des rendez-vous au CMBD.

En 2022, le CMBD a accompagné plus de 213 personnes dans le cadre de l'ISTF.

A cela s'ajoute une participation du CMBD au titre de l'ISTF à différents évènements tels que Forum d'accès au droit, des réunions d'information avec différents partenaires et établissements et des permanences au Tribunal judiciaire du Havre.



L'équipe

Pour répondre à ces demandes, 2 salariés du CMBD (0,4 ETP) sont partiellement affectés à cette mission.

D'autres actions d'information ont eu lieu en direction :

- des associations de parents, des familles de personnes sous mandat de protection,
- des usagers des établissements spécialisés,
- des bénévoles des associations caritatives,
- des professionnels des organisations médico-sociales,
- la participation au travail permanent réalisé avec le service handicap de la ville du Havre.

Temps forts et perspectives

Temps forts 2022

Reprises des permanences au Tribunal : 18 sur 2022

11 Intervention de l'ISTF dans le cadre des mesures subrogées

Participation des ISTF à l'intégration des nouveaux professionnels du CMBD

Participation à des forums tels que le Forum pour l'accès au Droit à Fécamp

Perspectives

- Travailler sur l'organisation de l'ISTF en anticipant notamment le départ à la retraite d'une intervenante.

Les expertises psychologiques & enquêtes sociales

Expertises psychologiques

Activité

Les expertises psychologiques sont ordonnées par les Juges aux Affaires Familiales dans le cadre le plus souvent de situations de divorce ou de séparation conflictuelles. La mission habituelle consiste à procéder à l'examen de la personnalité des parents et de l'enfant en recourant à tout moyen approprié, décrire les difficultés existantes, rencontrer toute personne estimée utile, afin de rechercher les meilleures conditions de fixation de la résidence habituelle de l'enfant et d'exercice des droits de visite et d'hébergement de l'autre parent et formuler toutes suggestions utiles dans l'intérêt de l'enfant.

6 expertises psychologiques rendues en 2022 (12 en 2021).

L'équipe



1 psychologue clinicienne

La psychologue clinicienne réalise également des bilans réguliers avec les professionnels du CMBD.

Ces derniers, d'une durée de deux heures, ont lieu tous les trois mois pour chaque professionnel (MJPM, DPF, MIS).

Ces temps de réflexion permettent de faire le point sur une ou plusieurs mesures, le travail qui est fait, l'évolution de cette mesure. Se poser, s'arrêter sur une mesure en prenant en compte les représentations. Affiner, dégager des perspectives d'évolution, de travail

Faits marquants

Baisse du nombre d'expertises

Situations plus complexes

Bilans étendus aux services transversaux et aux secrétaires de service

Mise en place de réunions mensuelles de deux heures avec les intervenants de l'Espace Rencontre et la psychologue

Perspectives

Créer des groupes de parole avec les usagers

Les enquêtes sociales

Cadre réglementaire

35

Enquêtes sociales rendues au JAF
(31 en 2021)

1

rendue aux Juges des Tutelles

➤ l'article 1221 du CPC
précise

« Le juge des Tutelles peut, soit d'office, soit à la requête des parties ou du ministère public, ordonner toute mesure d'instruction. Il peut notamment faire procéder à une enquête sociale ou à des constatations par toute personne de son choix. »

➤ l'article 373-2-12 du Code civil dispose

« Avant toute décision fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite ou confiant les enfants à un tiers, le juge peut donner mission à toute personne qualifiée d'effectuer une enquête sociale. Celle-ci a pour but de recueillir des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants.

Si l'un des parents conteste les conclusions de l'enquête sociale, une contre-enquête peut à sa demande être ordonnée.

L'enquête sociale ne peut être utilisée dans le débat sur la cause du divorce. »

Temps forts

Temps forts 2022

Activité qui répond favorablement à la demande tant des Juges aux Affaires Familiales que des Juges des Tutelles.

Accompagnement social lié à l'hygiène du logement

Activité

Les situations de logements encombrés ou dans lesquels un manque d'hygiène est présent peuvent conduire à mettre en danger la sécurité et la santé du locataire ainsi que celles des voisins. Aussi, une intervention visant à désencombrer et nettoyer le logement devient nécessaire.

Cependant, ces situations visent des locataires présentant certaines fragilités. Aussi, un accompagnement social est indispensable. Afin d'être efficient, il est important d'amener le locataire à participer autant que possible aux mesures à prendre et à être au centre de l'action.

Notre prestation dans le cadre de l'Accompagnement social lié à l'hygiène du logement permet d'apporter des réponses spécifiques aux besoins de vos locataires, de les accompagner globalement dans ces démarches liées à l'hygiène, et de les soutenir mais aussi d'agir en prévention afin que la situation ne se répète pas.

Faits marquants

5 Accompagnements impulsés

Première convention signée avec Alcéane en 2022
Conventions régularisées avec les bailleurs sociaux

Ce projet de convention vise donc deux objectifs :

- le maintien dans le logement des locataires en difficulté du fait d'une problématique d'encombrement ou de défaut d'hygiène ;
- la prévention d'éventuels droits de retrait des entreprises prestataires dans le cadre d'interventions techniques futures.

Le partenariat proposé ne se substitue pas aux dispositifs légaux ; la mesure visant dans un premier temps à accompagner au désencombrement-nettoyage (et non à « faire à la place de ») et dans un second temps à établir une approche « éducative » afin d'aider le locataire dans l'apprentissage des bons gestes et pratiques pour une occupation saine du logement.

L'accompagnement du CMBD dans le cadre de l'ASLH consiste à

- Effectuer pour le locataire en incapacité physique ou financière un débarras et/ou un gros nettoyage du logement (surface moyenne de 68 m²) ;
- Accompagner le locataire dans la ré appropriation de son logement et l'application des bons gestes pour un entretien correct et durable.

Cet accompagnement est aussi l'occasion de travailler les autres problématiques repérées (sociales, médicales...) en faisant intervenir un partenariat existant dans l'une ou l'autre structure.

La durée de l'accompagnement visée est de 6 mois.



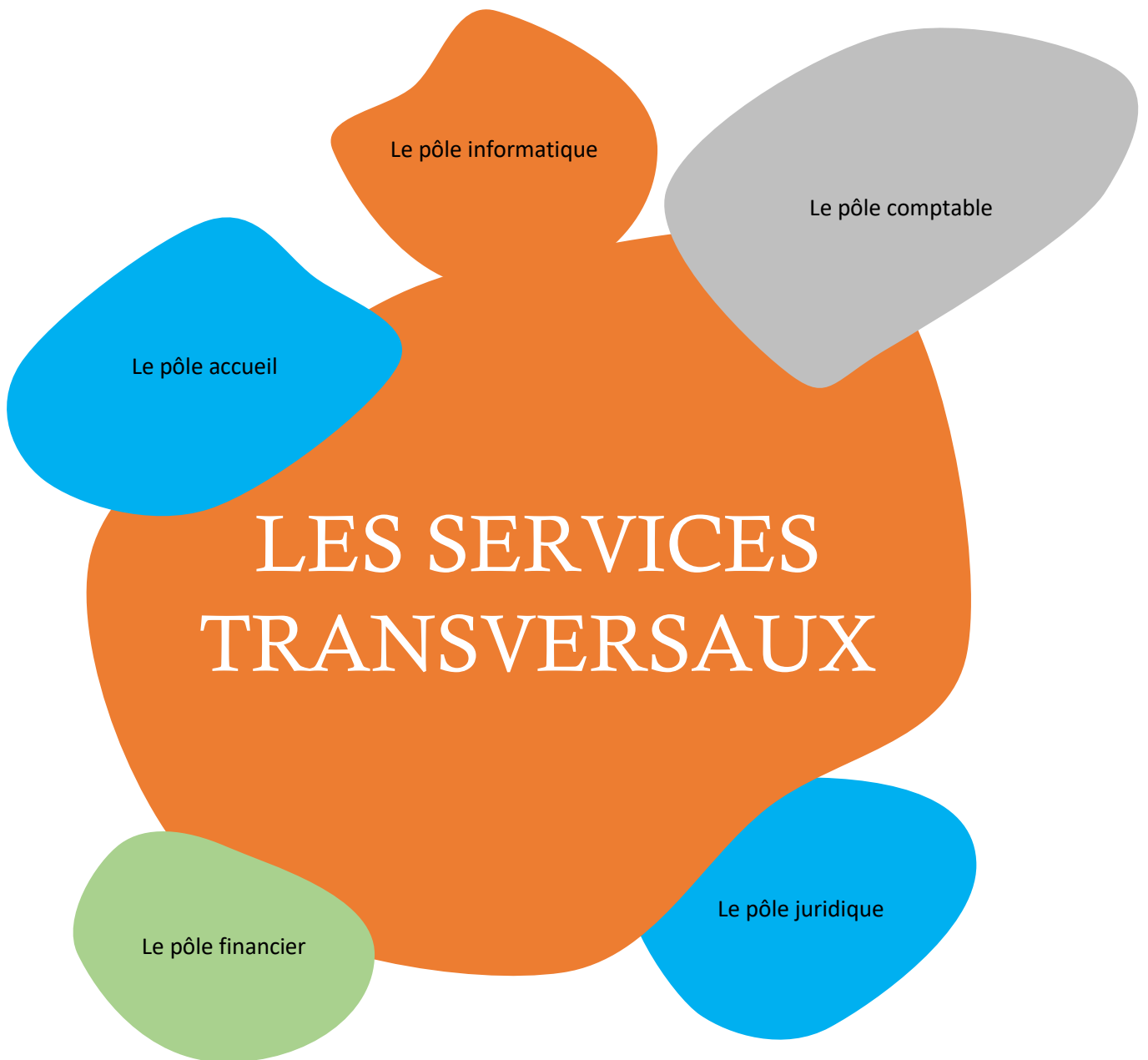
L'équipe

Un professionnel intervient sur cette activité en lien avec un prestataire de service concernant le désencombrement.

Perspectives

Continuer à personnaliser notre accompagnement et notre prestation

Maintenir le partenariat



LES SERVICES TRANSVERSAUX

Le pôle informatique

Le pôle comptable

Le pôle accueil

Le pôle financier

Le pôle juridique

Le Pôle Juridique

Activité

Gestion des mandats ad hoc, des mesures subrogées et des actions juridiques complexes aux côtés des personnes vulnérables, à savoir :

- le respect au plan civil, des droits personnels des personnes vulnérables (mariage, pacs, testament, obligation alimentaire, divorce, contentieux relatifs à toute atteinte aux droits de la personne..)
- le respect des droits patrimoniaux des personnes vulnérables (lors d'une vente, héritage, partage, donation...)
- le respect des droits à la défense, au plan contentieux ou pénal (dettes et créances, accident de la vie, contentieux en assurance, en responsabilité, délit, crime....)

La mission du Pôle Juridique est de garantir les droits et la sécurité des actes juridiques des personnes vulnérables auprès des professionnels du droit.

Le CMBD est inscrit sur la liste des mandataires du Tribunal d'Instance du HAVRE pouvant être désignés par le Juge de l'Exécution dans la procédure dite de rétablissement personnel aux fins de rédiger des rapports économiques et sociaux sur la situation des débiteurs et de liquider le patrimoine.

Aussi, le CMBD est force de conseil et peut aussi proposer aux débiteurs une orientation vers un accompagnement social.

Equipe

- 2 juristes
- 1 secrétaire juridique



L'activité en 2022

- 274 dossiers juridiques en cours (successions, affaires judiciaires)
- 59 ventes immobilières
- 7 mesures ad hoc
- 17 mesures subrogées
- 11 PRP

Permanences juridiques

- Depuis 2020, Le CMBD a signé une convention avec la ville du Havre pour la tenue de **permanences mensuelles gratuites et anonymes d'information en particulier dans le domaine du droit de la consommation et du surendettement** et cela jusqu'en 2023.
- Les permanences se tenant au sein de la Maison de la Justice et du Droit du HAVRE et de FECAMP se sont poursuivies en 2021.

Temps forts et perspectives

Temps forts 2022

Etoffement du pôle Juridique avec l'arrivée d'une nouvelle juriste issue du notariat

Perspectives

- Continuer à assurer et augmenter les permanences CDAD sur d'autres territoires;
- Continuer à travailler sur une procédure patrimoniale globale en lien avec notre partenaire INVIDIA

Le Pôle Comptable

Equipes

Le pôle comptable est composé de 5 secrétaires de saisie comptable.

Points forts 2022

- Mise en place du logiciel Evolution partie financière début 2023 (L'objectif est de centraliser dans un seul logiciel la gestion administrative et financière de nos dossiers.), le projet est initié au second trimestre 2022 :
 - Différent groupes de travail afin de paramétrer le logiciel
 - Réflexion sur l'harmonisation des pratiques, l'actualisation des procédures,
 - Formation des équipes

L'un des principaux objectifs est de traiter l'intégralité des documents reçus au CMBD en version numérique et de s'affranchir du papier.

Le Pôle Financier

Activité

Le contrôleur financier à la charge de mettre à jour les soldes des comptes et des placements hors crédit coopératif et caisse d'épargne. Cela représente 2581 comptes sur les 9723 comptes suivis au CMBD.

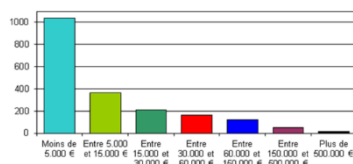
Equipe

Le pôle financier est composé du contrôleur financier travaillant à temps partiel (80%).

Le projet Evolution Gestion Financière concerne aussi le contrôleur financier, des temps de formations, réflexions, harmonisation de pratiques sont organisés.

Un état du nombre de compte par banque nous montre que le Crédit coopératif, la Caisse d'Epargne, la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Société Générale représente plus de 80 % des comptes des usagers.

Patrimoine financier des majeurs du CMBD



Le Pôle Informatique

Evolution de notre système informatique : équipement des professionnels d'outils nomades

Réflexion autour de la téléphonie (mobile/fixe)

Comités techniques Synergie

Cybersécurité

2022 a été l'occasion pour notre partenaire Synergie de lancer une campagne de sensibilisation à la Cyber Sécurité à destination de l'ensemble des professionnels du CMBD. Cette campagne s'est déclinée en 13 mini formations.

Les Associations tutélaires telles que la nôtre sont des cibles d'attaques régulières.

Une attention particulière doit y être portée.

Le Pôle Accueil

Le Pôle Accueil participe à la réception de qualité des usagers au sein de nos locaux.

Avec empathie et écoute, les agents d'accueil du CMBD assurent les missions suivantes

- Réception téléphonique
- Réception physique
- Identification des courriers entrants via la GED
- Gestion des courriers postaux sortants
- Archivage



91 716 ^{99 556} en 2021
courriers entrants



8 855 ^{7 804} en 2021
Usagers reçus



26 022 ^{26 617} en 2021
appels téléphoniques

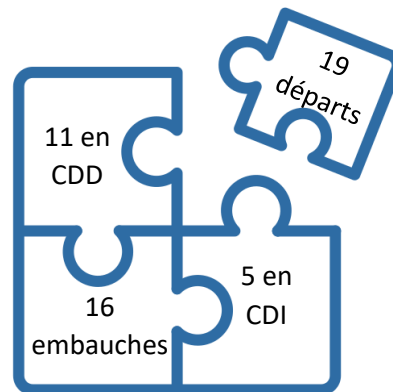
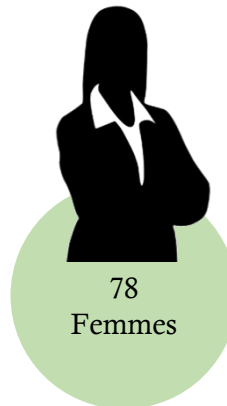
Perspectives

- Réflexion sur le changement du standard téléphonique

Les ressources humaines

Les ressources humaines

Les Salariés



Administration Générale

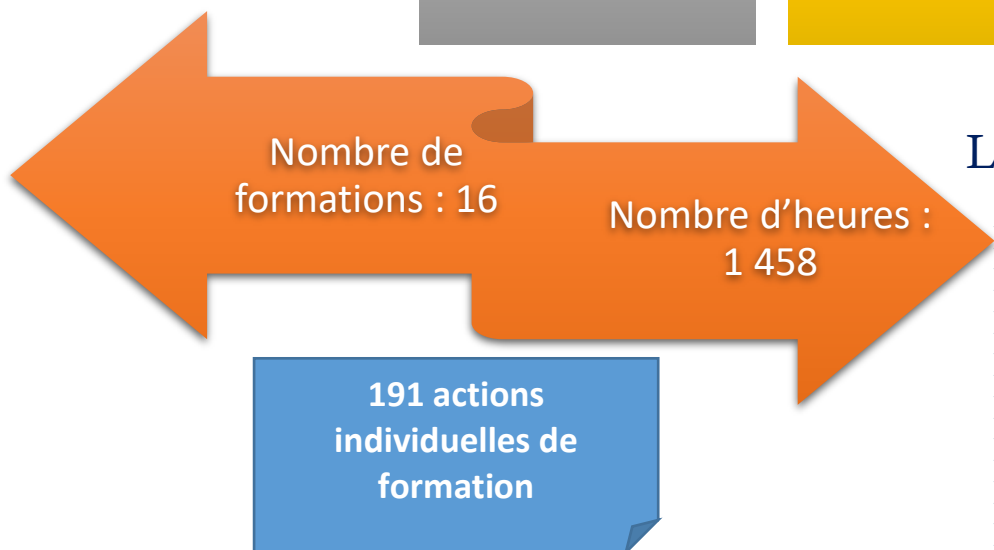
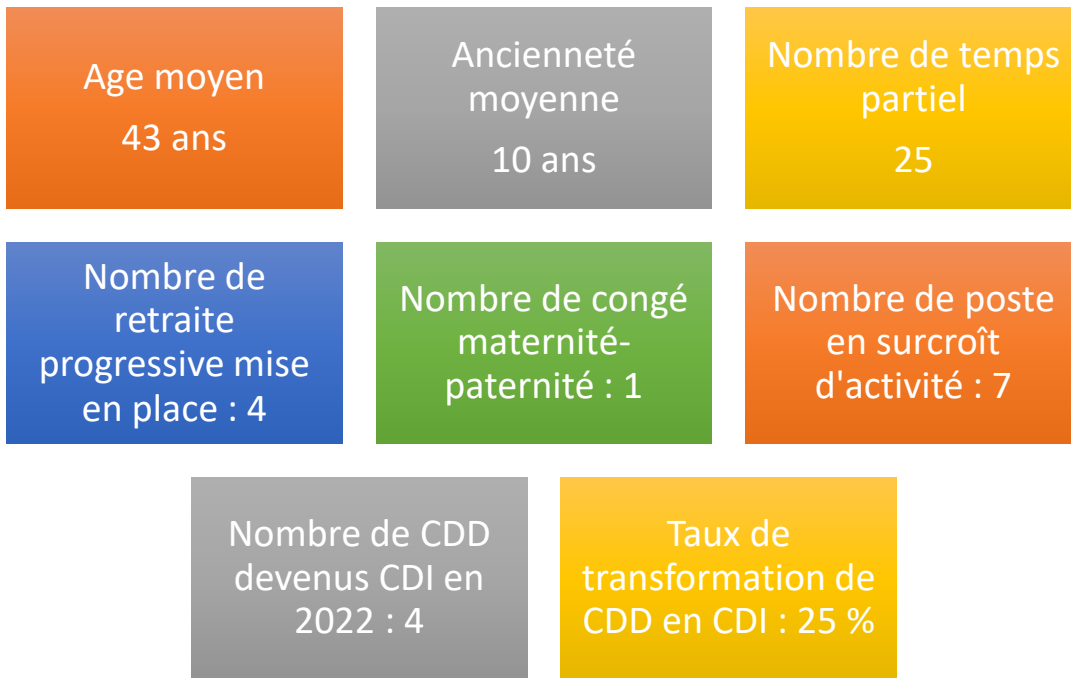
- 1 secrétaire de direction
- 1 contrôleur de gestion
- 1 comptable
- 1 gestionnaire de paie

Faits marquants

Démission du gestionnaire de paie – Poste remplacé
Départ à la retraite du comptable – Réorganisation des tâches incombant au comptable : tâches réparties sur la gestionnaire de paie, le contrôleur de gestion et les opérateurs de saisie comptable

Perspectives

- Stabiliser l'organisation sur 2023
- Envisager le changement de logiciel PAIE et COMPTA 45



La Formation

- Dispositifs CAF
- Dispositifs Logement
- Surendettement
- Dispositif retraite
- Premiers secours en santé mentale
- APP
- Accueillant en espace rencontre
- Sophrologie
- CNC MJPM

Temps forts

Temps forts 2022

SEGUR de la santé

58,6 % des salariés ont bénéficié d'une revalorisation de leur salaire

Déploiement de DIGIPOSTE

Le CMBD propose à ses professionnels un espace numérique DIGIPOSTE dans lequel peut être versé leur bulletin de salaire.

En outre, ce coffre-fort numérique contient un espace de stockage de 5Go gratuit dans lequel peuvent être téléchargés tout document souhaité. Ce service DIGIPOSTE est personnel et son contenu est confidentiel.

Avenant DUE Contrat de prévoyance

Pôle entretien

1 agent d'entretien + 1 prestataire de service en soutien

Entretien de 1 200 m² de locaux

Réflexion autour du tri des déchets

Conditions d'hygiène et de sécurité



Conditions d'Hygiène de Sécurité
et Conditions de Travail
3 réunions



Aménagement du
poste de travail
Ergonomie



Montant des œuvres sociales
versé au CSE : 29 112 €
+ un versement exceptionnel de 8 800 €

Les Instances Représentatives du Personnel

Elus CSE titulaires

Madame Lucille JOUEN
Monsieur Thomas SPIESER
Madame Sandrine BAZILLE
Monsieur Mathieu SANTUS
Madame Fatima CHETIOUI



En 2022, le CSE s'est
réuni à 16 reprises.

Elus CSE suppléants

Madame Céline RODRIGUEZ MARTIN
Madame Catherine BOONE-PICCINATO
Madame Sabrina VAUCLIN

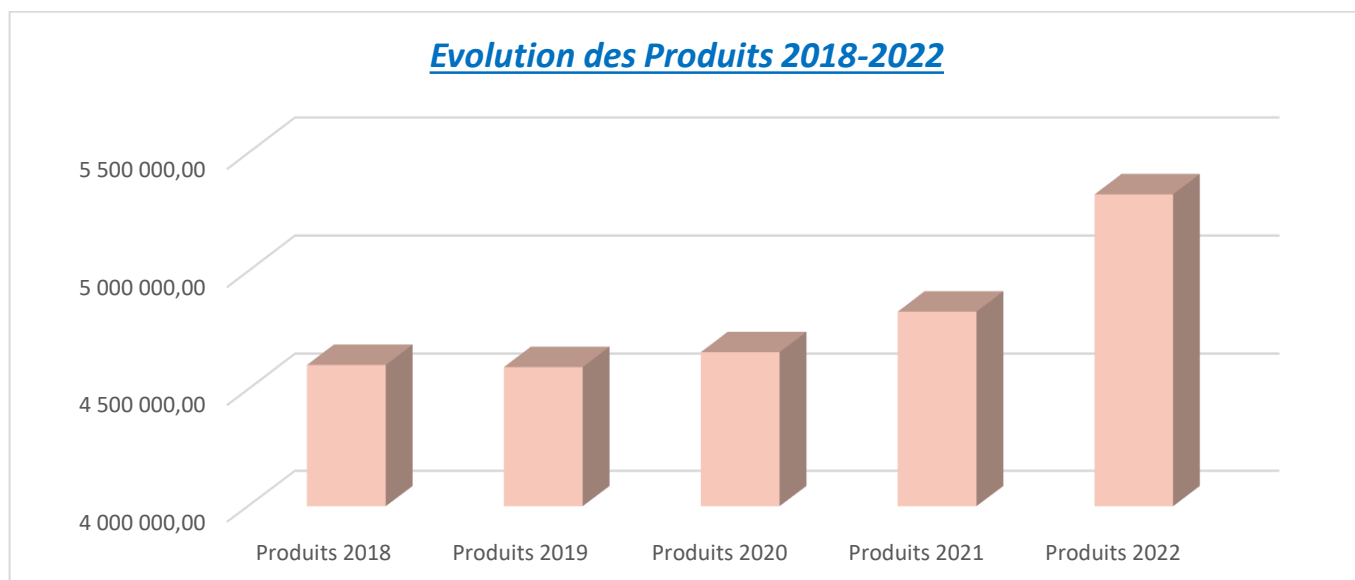
Elections pour le renouvellement du CSE

1^{er} tour : 06 octobre 2022

2^{ème} tour : 20 octobre 2022

Les ressources financières

Le Budget



Total des produits : 5 325 813,35 €

Approche environnementale

Sobriété énergétique

Pour répondre à l'appel à la sobriété énergétique de l'hiver 2022, le CMBD a réduit de 0.5 ° la température de chauffe de ses locaux.

